

ARRETE DU PRESIDENT

ARRETE N°2023.00156

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
AU SEIN DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE
DE SANTE, DE SECURITE ET DE CONDITIONS DE
TRAVAIL DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2022.00204 du Conseil Métropolitain en date du 05 mai 2022 fixant à 7 titulaires et 14 suppléants le nombre de représentants du personnel à la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) du Comité Social Territorial,

VU le procès-verbal en date du 08 décembre 2022 récapitulant les résultats de l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial,

CONSIDERANT qu'il convient désigner un nouveau représentant suppléant à compter du 1er septembre 2023, en remplacement de Madame Pascale LAM,

ARRETE

ARTICLE 1

La liste des représentants du personnel à la F3SCT est établie comme suit :

■ **REPRESENTANTS TITULAIRES :**

- Souad HADDOUCHI – CFDT,
- Sophie LEPINE – CFDT,
- Gaëtan MELLON – CFDT,
- Cédric NOUGAREDE – CGT,
- Laurent FABRE, CFTC,
- Yannick AMBERT – UNSA,
- Jean-Pierre ISSARTEL – FO,

■ **REPRESENTANTS SUPPLEANTS :**

- Yassine BOUBEKER – CFDT,
- Guillaume BUTTET – CFDT,
- Fatima HAJJAMI – CFDT,
- Myriam KENDJRA – CFDT,
- Claudine MARTINEZ – CFDT,
- François ROUSSEAU - CFDT,
- Johan ACEDO – CGT,
- Gilles BACHER – CGT,
- Cédric RENAUD, CFTC,
- Christophe JOUATEL, CFTC,
- Raphaël RODRIGUEZ – FO,
- Olivier KARAGUEUZIAN – FO,
- Jacques KOULAKSEZIAN – UNSA,
- Eddy VERNAY – UNSA.

ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Préfet de la Loire.

RECU EN PREFECTURE

Le 02 novembre 2023

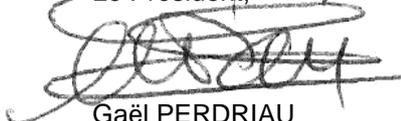
VIA DOTELEC - iXBus

99_AR-042-244200770-20230928-A20230015610

Date de mise en ligne : 02 novembre 2023

Fait à Saint-Etienne, le 02/11/2023

Le Président,



Gaël PERDRIAU